



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 juillet,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Michel CLAIR, Christine CLEMENT, Michèle FERRARIS, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Frédéric LIMBARINU, Christel MAILHÉ, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL.

Absents excusés : Corentin BOUCHER, Romain BOUVET, Christelle BRIU, Joëlle CAMPERS, Eric JACQUEMOUD, Alexine LAFAY.

Secrétaire de séance : Joël ARPIN

Nombre de conseillers en exercice : 18 - **Présents :** 12 - **Votants :** 12

Date de la convocation : le 27 juin 2024

Date de publication : 9 juillet 2024 au 9 septembre 2024

CONVENTION D' ACTIONS PARTENARIALES AVEC LE PARC NATIONAL DE LA VANOISE

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la démarche « Bien vivre ensemble en Vanoise » le Parc National de la Vanoise souhaite restaurer les dynamiques partenariales avec les communes du territoire, en proposant des actions et des partenariats avec les communes volontaires.

La convention partenariale a pour objet de définir les engagements des deux parties, les actions qui seront menées, ainsi que les moyens de communication pour valoriser les actions conjointes qui seront entreprises.

L'ensemble des champs d'actions possibles figure en annexe de la convention :

- Des animations scolaires
- Mise à disposition d'expositions à la médiathèque
- Programme de fauches encadrées et adaptées
- Suivi de la colonie de chauves-souris

La convention prévoit de désigner un ou des référents, qui seront identifiés comme correspondant de l'établissement public pour les actions de la convention, assurer l'organisation des animations et le suivi de la convention.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Alain MARGUERETTAZ en qualité de référent, des techniciens seront également désignés comme référent pour suivre certaines actions ou aspects de la convention.

Considérant les termes de l'exposé des motifs ci-dessus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention d'actions partenariales avec le Parc National de la Vanoise et toutes pièces issues des présentes.

- **DE DESIGNER** Monsieur Alain MARGUERETTAZ référent et correspondant pour les actions de la convention.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN

Le secrétaire de séance,
Joël ARPIN



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Joël Arpin', is written on the page.